

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 30 janvier 2023 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier TESTOUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/01/2023

Présents : M. Olivier TESTOUD Maire, M. Thierry ROMEY, M. Jean-Pierre LACOUR, M. Damien MONNET, M. Gérald MARTINI, Mme Gaëlle CURTET, M. Christophe BELLIER, Mme Gersande VASSIEUX

Absents : Mme Nathalie CHABAL, M. Franck WODARCZAK, M. Julien JARRAND-MARTIN, Mme Victoria ROMEY, M. Jérémy BEAULIEU, Mme Emmanuelle BENISTAND-HECTOR

Pouvoir: Mme Nathalie CHABAL → M. Olivier TESTOUD

Secrétaire de séance : Mme Gaëlle CURTET

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal précédent a été approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations

Validation du règlement du service eau et assainissement

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un règlement pour les services eau et assainissement de la commune.

Il présente les règlements à l'assemblée et lui demande d'émettre son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Valide les règlements des services eau et assainissement annexés à cette délibération.
- Charge et autorise Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à cette délibération.

Choix du prestataire pour la prise de rendez-vous en ligne

Monsieur le Maire, fait part au Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif de recueil des demandes de carte d'identité et de passeports, il y a lieu de mettre un place un système de prise de rendez-vous en ligne. En effet il permettra de faciliter l'accès aux créneaux pour les usagers.

Il présente les deux devis comme suit :

- Synbird pour un montant de 1 500 € HT dont un abonnement annuel de 1 000 € HT
- Troov RDV pour un montant de 1 080 € HT dont un abonnement annuel de 900 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

 Valide choisi la société Troov RDV pour un montant de 1 080 € HT dont un abonnement annuel de 900 € HT

Charge et autorise Mr le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents nécessaires à cette délibération.

3. Questions diverses

Frais scolaires : le Maire informe que la commune de St Jean en Royans a décidé une forte augmentation de ses tarifs de participation communale à ses frais de scolarité.

Cantine scolaire : suite à la forte hausse des prix actuelle, le conseil municipal envisage d'augmenter les tarifs du repas de la cantine ainsi que du périscolaire. La décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Voirie : Le Maire informe le conseil municipal de la demande faite par le lotissement Les Porte du Vercors de rétrocéder sa voirie à la commune. Le conseil municipal est d'accord sous certaines conditions qui seront votées par délibération lors d'une prochaine réunion de l'assemblée délibérante.

Eclairage public : il est prévu de mettre au budget 2023 le changement de l'éclairage public pour passez en ampoule LED pour des économies d'énergie.

Séance levée à 21h00

Le Maire, Olivier TESTOUD

La secrétaire, Gaële CURTET